



# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :**

Le règlement 132-2019. « Modifiant l'entente relative à la cour municipale commune » a été adopté à la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue le 5 novembre 2019.

Le règlement est disponible au bureau municipal au 270, Route 125, pour consultation. (Mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30).

**DONNÉ À** Saint-Roch-Ouest, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2019.

Sherron Kollar,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale et secrétaire-trésorière* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le mardi 12 novembre 2019.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2019.

Sherron Kollar,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière